
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Stessy SPEISSMANN, agissant en qualité de président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) :

- **CERTIFIE** avoir affiché, sur le panneau d’affichage en lieu et place habituel, l’avis d’enquête publique qui s’est tenue du 06/09/2022 au 06/10/2022 ainsi que l’arrêté réglementaire n°2022/227 du 10/08/2022 relatifs à l’élaboration du plan local d’urbanisme (PLU) de Rehaupal.
- **CERTIFIE** que l’affichage a été effectué à compter du lundi 22 août 2022 et ce, jusqu’à la fin de l’enquête, soit le jeudi 6 octobre 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, l’arrêté susvisé a été affiché 15 jours avant l’ouverture de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci au siège de la communauté de communes (panneau d’affichage) où toute personne a pu en prendre connaissance.

Fait à Gérardmer, le 6 octobre 2022

Stessy SPEISSMANN,
Président

